

Circulaire n° 2024-049

# Circulaire

aux administrations communales

**Objet** : Support de présentation sur le rapport d'audit de l'Inspection générale de la Police (IGP) portant sur l'impact de la réorganisation territoriale de la Police grand-ducale

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Sur demande de mon prédécesseur, l'Inspection générale de la Police (IGP) a été chargée d'effectuer une évaluation de la réorganisation territoriale de la Police grand-ducale de 2018.

Le 19 juin 2024, j'ai invité l'IGP à présenter à la Chambre des Députés les constats et recommandations du rapport d'audit, que je vous invite à consulter en résumé sur les sites Internet indiqués ci-dessous.

Le rapport de l'IGP montre notamment que :

- le déséquilibre est flagrant entre intervention (80 %) et proximité (20%) ;
- « *les missions préventives sont en déclin* » ;
- « *la police est moins proche du citoyen* » ;
- « *le travail de prévention est très clairement traité en parent pauvre. Le résultat est le déclin de la présence policière sur le terrain* » ;
- *la pénurie de personnel ne permet pas de mobiliser une patrouille uniquement à des fins de prévention* ;
- *la fréquence des convocations des comités de prévention communaux ne respecte pas les dispositions légales (au moins 1 fois par an) ; pour certaines communes il n'y a plus eu de réunion du comité depuis 2018.*

L'analyse menée par l'IGP confirme ma vision de la sécurité intérieure et le besoin de mettre en place les mesures nécessaires pour renforcer « *la proximité de la police avec les citoyens (...) dans le but d'assurer un travail de prévention sur le terrain* », comme le prévoit le programme gouvernemental (p.112).

Je réitère ma volonté de transposer les principes des **"4 P" (Personal – Präsenz – Proximité – Preventioun)** par des mesures concrètes :

- plus de personnel signifie plus de présence sur le terrain !
- plus de présence signifie une plus grande proximité!
- plus de proximité permet plus de travail de prévention!



Dès la rentrée, j'engagerai une concertation avec le Syvicol et la Police pour dégager ensemble des pistes de réforme éventuelle du fonctionnement des comités de prévention.

Vous trouverez le support présenté à la Chambre des Députés sur le [site Internet de l'IGP](#), ainsi que sur [le site Internet de la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg](#).

Finalement, je vous saurais gré de bien vouloir vous adresser à la Direction générale Sécurité intérieure du ministère des Affaires intérieures ou à l'IGP pour toute question ayant trait à la présente circulaire :

**Direction générale de la sécurité intérieure**

[secretariat@mai.etat.lu](mailto:secretariat@mai.etat.lu)

**Inspection générale de la police**

[igp@igp.etat.lu](mailto:igp@igp.etat.lu)

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre des Affaires intérieures,



Léon Gloden

